AFFECTIONS D'ESTOMAC, SANG PAUVRE
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES
FIÈVRES ET SUITES DE FIÈVRES

QUINA-LAROCHE

PARIS 16, rue Drouot. SIX MEDAILLES d'OR RÉCOMPENSE DE 16.600 Fr. NEW-YORK Fougera & Co.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Matt O'Brien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,819—Division A—Attendu que Matt E. O'Brien a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Matt O'Brien, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier

1 mars—1 5 10

Succession de Mme Delphine Maloché, Vve de Charles Guesnard

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,133—Division E—Attendu que Henry Joseph Maloché a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mme Delphine Maloché, Vve de Chas Guesnard decédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN,
Greffier

1 Mars — 1 5 10

Succession de Martha Braxton, épouse de William Reid.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 55,346—Division E—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martha Braxton, épouse de Wm Roid, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O GUERIN.
Chrétien et Sathon, avocats. Greffier.

1 mars—1 5 10

Succession de Mme Mary A. Kenny Schlesinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,834—Division E—Attendu qu'Eugène Schlesinger a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary A. Kenny Schlesinger, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

1er mars—1 5 10

Succession de Mme Alice B. McCloskey, autrement Slator.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 53,155—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Webster Belden et H. E. Belden, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

26 fev—26—mars 2 7

Succession de Mme A. E. Belden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53 982—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Webster Belden et H. E. Belden, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

25 fév—25—mars 1 6

Succession de James G. Belden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,800—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. Webster Belden, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.

25fév—25—mars 1 6

AVIS AUX CREANCIERS.

Succession de Edmund A. Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 55,712—Division A—Attendu que Mme Alphonsine Bougere, veuve de Edmund A. Murphy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edmund A. Murphy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
Greffier

24fév—24 28—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Morris Barnett vs ses Créanciers—No 55,721—Cour Civile de District, Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Morris Barnett, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant William O Hart, Esq. notaire public, en son bureau, No 134 rue Carondelet, en cette ville, commençant LUNDI le 21ème jour de mars 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire d'élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Leon Vaissu Guillotte soit nommé avocat, pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans 14 février 1898.
(Signé) M. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

16 fév—16—mars—2 17

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 51,897—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—A. Menendez vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la réunion des créanciers de Antonio Menendez, insolvab e dans cette affaire soit convoquée et tenue pardevant Henry L. Garland, Jr., notaire public, en son bureau, No 818 Commercial Place, dans cette ville, le MARDI, 29me jour de mars 1898, à onze heures A. M., dans le but de fixer le temps, les termes et conditions de la vente de la propriété remise par l'insolvable dans cette affaire, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises

Nouvelle-Orléans, 18 février 1898.
Signé: F. A. MONROE, juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, député greffier.
Henry Lochte, Syndic.
E. N. Whittemore, Avocat.

23fév—23—mars 12 19 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 53,920.
A. P. AGNELLY vs SES CREANCIERS.
Bon Emplacement de Commerce, Enc. des rues Napeyrouse et Dupré, Nos 1600-1602.
COTTAGE SIMPLE, Rue Dupré.
COTTAGE DOUBLE, Nos 1612-1614 rue Dupré,
POUR ETRE VENDUS A L'ENCAN,
Mardi, 29 Mars, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 631 rue Commune.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour ci-dessus mentionné, le dit ordre daté et signé le 23 décembre 1897 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je procéderai à vendre aux enchères publiques à l'heure et place mentionnés, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues White, Lapeyrouse, Onzaga et Dupré. Le dit lot est désigné par le No 1 sur un plan par L. J. F. Fromaux, ingénieur civil, le 21 novembre 1896 et déposé dans le bureau de J. Duvigneaud, notaire public de cette ville. Le dit lot No 1 mesure trente pieds et 1 ligne de face à la rue Dupré par cent douze pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur et formant le coin des rues Lapeyrouse et Dupré

2. Lot 2, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un cottage simple, contenant 5 chambres de chaque côté, avec les dépendances, etc., ledit lot 2 adjoint lot 1 et mesure 30 pieds de face à la rue Dupré, par une profondeur de 112 pieds 11 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

3. Lot 3 dans le même ilet, adjoignant les lots 1 et 2, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un joli cottage double, contenant 5 chambres de chaque côté etc., lot 3 mesure 30 pieds de face à la rue Dupré, par une profondeur de 112 pieds 11 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

4. Sept lots de terre, et toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Parish, les rues Bruxelles, Duels et Industrie, désignés comme lots Nos 26 à 26 dans l'ilet No 1576; les dits lots mesurant 198 pieds 8 pouces de face à la rue Bruxelles sur 193 pieds de profondeur,

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra payer pour l'acte de vente pardevant L. C. Quintéro, Esq., notaire public, et devra faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication avec l'encanteur. Plans à la Bourse.

BAYNE & ONORATO, Propriétés foncières.
Hypothèques placement 824 rue Commune.
25 fev—25 26 27—mars 8 5 22 27 28 29.

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE
Cottage simple No 1753 rue Philip, entre les rues Baronne et Brainard. Deux lots de terre avenue Nashville, entre Prytanée et Perrier. Succession de J. R. Lund.
No 55,463—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, le MARDI 29 mars 1898 à midi, à la Bourse No 629 rue Commune, où sont placés les plans et auxquels on doit se référer, conformement à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 23 février 898, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéotée et adressé à William H. Fitzpatrick, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philip, Jackson, Baronne et Brainard, étant l'ilet No 264, lequel dit morceau ou portion de terre mesurant vingt trois pieds cinq pouces et six lignes (23' 5" 6''') de face à la rue Philip, sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Brainard, de quatre vingt-seize pieds, six pouces et trois lignes (96' 6" 3''') et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Baronne de quatre vingt-treize pieds, quatre pouces et quatre lignes (93' 4" 4''') et une largeur sur la ligne du fond de vingt trois pieds, quatre pouces et deux lignes (23' 4" 2''') le tout plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, et dépendances là dessus y appartenant, ou de quelque façon en dépendant. Le dit morceau ou portion de terre est composé d'une portion vers la rue Baronne du lot désigné par la lettre F sur un plan par J. A. D'Hémécourt, annexé à un inventaire pris par Oscar Drouet, ancien notaire en cette ville date le 8 août 18; 2, dans la succession de Céleste D. Jorc. Les améliorations consistent en un cottage simple portant le numéro municipal 1753 rue Philip, et ayant cinq chambres. Il y a des hangars, citerne, cour en briques, etc.

Deuxièmement—Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 45, borné par l'avenue Nashville, les rues Prytanée, Perrier et Eléonore; les dits lots sont désignés par les Nos 3 et 4 et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après le devis fait par S. G. De L'Isle, architecte, daté le 18 mai 1893, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, autrefois notaire, le 16 octobre 1891

Conditions—Comptant; et les acquéreurs devront de plus assumer comme partie du prix d'achat les taxes dues et exigibles pour l'année 1898; aussi à faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente. Acte de vente pardevant Charles B. Upton Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

24 fév—24 25 26 27—mars 6 13 20 27 28 29

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de Choix dans le Sixième District.
Andrew E. Nelson vs ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 52,654.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur le JEUDI, 24 mars 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu en vertu d'un ordre de vente de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, signé le 28 septembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée, aux enchères publiques—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en que que sorte, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Sud Robertson, (anciennement Breslow,) Milan et Fréret (anciennement Long), et dans l'ilet No 600 lequel dit lot de terre est désigné par le No 8 (huit) sur un devis annexé à un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire, en cette ville le 18 janvier 1895, et mesure en mesure américaine 30 pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, ledit lot commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Sud Robertson et Marengo, étant la même propriété que le présent hypothécaire a acquise par achat de John Walter Nelson, d'après un acte passé pardevant le soussigné notaire, le 8ème jour d'octobre 1895 et dument enregistré dans le bureau des transcrits de cette paroisse dans le livre 158, folio 754. Les améliorations consistent en une bâtisse en bois, ardoisée, à deux étages, contenant un grand salon de réception, salons, salle à manger, cuisine, office, cour, quatre chambres à coucher, bains avec avabo station naire. La maison est neuve et pas encore finie.

2° Une certaine portion de terre en cette ville, dans l'ilet 625, borné par les rues Marengo Milan, Breslau et Arcadia, et formant l'encoignure des rues Marengo et Breslau, et mesurant 45 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et faisant face à la rue Breslau, comprenant le tout du lot No 1 et la moitié du lot No 2, ensemble avec toutes les améliorations

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 fev—20—mars 3 10 17 24

LOUISVILLE ET NASHVILLE
Trains Sud-Ouest limités

Sont les plus rapides entre la Nouvelle-Orléans et New York. Pas de charge extra pour ce service. Chars Buffets en route.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés de valeur
Améliorées et Vacantes
Des Deuxième et Troisième Districts.

No 833 rue Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine— Une résidence en briques avec mansarde

Nos 835 et 839 rue Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourbon—Cottage à un étage, etc.

Ilet borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne.

11 lots dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Manuel, Jeanne et Barthelemy.

2 lots sur la rue Union, entre les rues Law et Hope.

Succession de Catherine Amélia Diagon, veuve en première noce de Peter Early et veuve en deuxième noce de Jean Soulagnet.

No 54,926—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,— Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune, MERCREDI, le 23 mars 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 février 1898 et signé le 11 février 1898 par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée les suivantes décrites propriétés de valeur, à savoir:

1° Un lot de terre situé dans l'ilet borné par les rues Ursulines Dauphine, Hôpital et Bourbon, désigné par la lettre C sur un devis dressé par C. A. De Armas, ingénieur civil, annexé à un acte passé pardevant Antoine Doriocourt, notaire en cette ville, le 28 février 1876, le dit lot mesurant en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Ursulines sur 88 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent.

Les améliorations consistent en un cottage ayant trois chambres, une autre bâtisse occupée par un salon de Barbe avec deux chambres, citerne latrine hydrant etc., connus par les numéros municipaux 835 et 839 rue Ursulines.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues URSULINES, HOPITAL, BOURBON et DAUPHINE, mesurant 21 pieds, 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 126 pieds, 9 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 833 (ancien 103 rue URSULINES). Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage avec mansardes ayant 5 chambres et 2 cabinets, une bâtisse en briques à deux étages dans le fond ayant 2 chambres; une bâtisse dans le fond ayant une chambre, hydrant, puits latrines, etc.

3° Un certain ilet de terre dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 156 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 3 mars 1866, dont une copie est annexée à un acte pardevant Eusèbe Bonny, notaire en cette ville, borné par les rues Manuel, Pauline, Bolivar et Jeanne, lequel dit ilet contient 22 lots et mesurant 244 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Manuel, 244 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Bolivar et 341 pieds 2 pouces et 5 lignes sur chacune des rues Pauline et Jeanne

4° Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Manuel, Jeanne, Bolivar et Barthelemy, désignée par le No 155 d après le plan ci-dessus. La dite portion de terre ayant onze lots et mesurant au pied américain 119 pieds, 4 pouces et 3 lignes de face sur chacune des rues Manuel et Bolivar et 341 pieds, 2 pouces et 5 lignes sur la rue Jeanne et sur les lignes du fond.

5° Un lot de terre triangulaire, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 874 sur un plan annexé à un acte en date du 13 juin 1868 pardevant Antoine Doriocourt, notaire, borné par les rues Josephine, Franklin et Lafayette Walks, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Josephine, 87 pieds 9 pouces et 2 lignes de face au Franklin Walk et 90 pieds 9 pouces et 3 lignes de face au Lafayette Walk.

6° Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'ilet No 111, borné par les rues Bagatelle, Union, Lot et Hope, sur un plan dressé par F. Wilkinson en date du 7 décembre 1836 déposé en l'étude de W. J. Lewis, ancien notaire en cette ville, le lot No 3 mesurant 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face de la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur; le lot No 4 mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Conditions— Un tiers au plus comptant et le reste à un ou deux ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de la vente et garantie par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les clauses usuelles concernant les assurances et honoraires d'avocat; 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication;

Actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 fév — 16 17 23 — mars 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur du Premier District.
Nos 831 et 837, rue Lafayette, entre les rues Baronne et Carondelet.
Succession d'Antonio Agusti.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 52,268.

PAR SPEAR ET ESCAFFIER, — Placide J. Spear, encanteur — Bureau 813, rue commune, — MERCREDI, le 16 mars 1898, à midi, sera vendu à l'enchère publique à la Bourse de propriétés foncière de la Nouvelle-Orléans No 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet, en vertu de et conformement à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 7 février 1898, pour le compte de la dite succession, la suivante propriété à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville dans le fond des lots numéros vingt et vingt et un, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Poydras, Baronne et Carondelet; ladite portion de terre est désignée comme lot No 9 numéroté sur un plan ou devis dressé par L. H. Pilié, voyer, annexé pour référence à un acte de vente à O. Czaniowski, pardevant Jules Mossy, notaire, le 30 mars 1872, et mesurant 64 pieds de face à la rue Lafayette, 64 pieds 2 pouces 2 lignes en largeur dans le fond sur la ligne des lots désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13 sur le dit plan ou devis, 38 pieds et 4 pouces sur la ligne de côté des lots Nos 20 et 21 vers la rue Baronne et 34 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Carondelet. Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage avec mansarde, ayant 5 chambres, 2 cabinets, galerie, une autre bâtisse à deux étages avec 5 chambres citerne, hydrant, latrine, etc, connue par les Nos municipaux 831 et 837 rue Lafayette.

Termes et Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un ou deux ans, en un billet portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date garantis par lien et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes exigibles dans l'année 1898 au dessus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9fév—9 16 23—mars 2 9 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR JACOB A. REINACH.

ANNONCE JUDICIAIRE

CAPITALISTES, SPECULATEURS, PERSONNES CHERCHANT Un placement UNE RÉSIDENCE.

Une Occasion pour un placement avantageux.

BATISSE EN BRIQUES, —A— QUATRE ETAGES

Imposante et bien Construite.

Connue par le nouveau numéro Municipal,

316 RUE DU CAMP,

dans l'ilet borné par les rues Camp, Bank Alley, Gravier et Natchez.

DANS LE VÉRITABLE ARTÈRE DU CENTRE DES AFFAIRES

—ET—

Adjacent aux Premières Corporations, Banques, Compagnies d'Assurances, Affaires Commerciales et tous les Bureaux des Journaux.

Une résidence en briques à deux étages, **DE CHOIX.**

Connue comme le nouveau numéro municipale

1141 RUE PRYTANÉE,

ET FORMANT L'ENCOIGNURE DE LA RUE CLIO.
IMMEDIATEMENT ET EN PLEINE VUE DE CETTE PROPRIETE SONT LE EGLISE ST PAUL ET LA PLACE AR GARET.

CETTE Bâtisse en briques à trois étages SOLIDE ET BIEN BATIE,

Connue comme le nouveau numéro municipal

917 RUE MAGASINS

—DANS L'ILET—

Borné par les rues Camp, St-Joseph et Delord, on l'avenue Howard.

Une location commandant, attractive, substantielle, désirable et lucrative.

Dans l'affaire de la Succession d'Alice B. McCloskey (autrement Slator).

No 53,155—Cour Civile de District— Div. A.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—Bureau, 636 Place Commerciale—Il sera vendu le JEUDI, 31 mars 1898 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et d'après un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 21 février 1898 et rendu dans l'affaire ci-dessus mentionnée la propriété décrite ci après, sera vendue à l'encan public—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Camp, l'allée Bank, la rue Gravier et l'allée Natchez, désigné par le No 11 sur un plan dressé par C. F. Zimple, le 21 janvier 1835, et déposé en l'étude de M. Christy, ancien notaire, et ainsi désigné par la lettre A sur un croquis fait par L. H. Pilié, député voyer de ville, le 15 janvier 1880, lequel lot mesure 21 pieds 3 pouces et 2 lignes de face à la rue Camp sur 70 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant la même propriété qui a été acquise par ledit descendant par achat de Delord Burthe et als, le 30 avril 1889, par acte passé pardevant E. Bonny, notaire public, et enregistré dans le bureau des hypothèques, livre 113, folio 190.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages connu par le nouveau numéro municipal 316 rue du Camp; très bien situé pour occupation ou placement, et méritant l'attention sérieuse du capitaliste et du marchand.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, St-Joseph, Camp et Delord, et désigné comme lot No 6 sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer, daté 19 janvier 1839, lequel lot mesure 25 pieds de face à la rue Magasins sur 110 pieds de profondeur, et est borné d'un côté par le lot No 5 et de l'autre côté par la propriété maintenant et anciennement appartenant à John A. Maybin, et acquis par lesdits descendants par achat de Mme F. Lichtenstein, par acte pardevant A. Ingraham, ancien notaire, daté du 8 juillet 1881, enregistré au bureau des hypothèques livre 114 folio 518.

Les améliorations qui s'y trouvent représentent une solide résidence en briques à deux étages, connue comme le nouveau No municipal 917 rue Magasins, entre les rues St Joseph et Delord, on avenue Howard, contenant double salons, vestibule, salle à manger, cuisine, neuf appartements à coucher, cour en pierres plates et grande cisterne: très accessible au centre des affaires.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 184, borné par les rues Prytanée, St. Charles, Caillone et Clio, formant le coin de Prytannée et Clio, et mesurant 25 pieds 5 pouces de face à la rue Prytannée, par 120 pieds de profondeur, acquise par le dit descendant par achat de T. Fitzwilliam le 9 février 1880 pardevant Wm J. Castell, ancien notaire, bureau des hypothèques, livre 112, folio 237.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux étages d'une grande valeur, connue comme le nouveau No municipal 1141 rue Prytanée, formant l'encoignure de la rue Clio, contenant des salons spacieux, salle à mangor, cuisine au rez de chaussée, neuf très grandes chambres à coucher au second étage, ensemble avec cabinets, chambre à bain, citernes, en face de la place Marguerite, de l'Eglise St Paul; accessible à toutes les lignes de chars électriques.

Les placements de valeur ci-dessus sont dignes d'attirer l'attention de ceux qui veulent placer leur argent.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, à un et deux ans de crédit, pour des billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 pour cent par an de la date de la vente, et toutes les autres clauses usuelles de garantie, l'acquéreur devra assumer les taxes de 1898 en sus et au-dessus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de l'adjudication

Actes de vente pardevant Charles Rosen, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

26fév—26 27—mar 6 13 20 24 27 28 29 30 31

VENTES A L'ENCAN

PAR W. C. H. ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente en Partage—dans l'Affaire de George Blardone vs Virginia Blardone et als.
A la Plus Haute Enchère.
JEUDI, 31 MARS 1898.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division E—No 55,294.

PAR W. C. H. ROBINSON, Encanteur—Bureau 812 rue Commune, bâtisse Hennen, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E, daté et signé le 24 février 1898, ledit ordre adressé à moi, je vendrai aux enchères publiques les propriétés décrites ci dessous, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magasins, Natchez et Tchoupitoulas; le dit lot est désigné par le No 12 et mesure vingt pieds deux pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur, de cent cinquante pieds cinq pouces sur la ligne de côté vers la rue Magasins, à laquelle profondeur le dit lot diminue en largeur de huit pieds onze pouces et dix lignes, et à une seconde profondeur de vingt-et un pieds deux pouces, faisant la ligne du fond seulement treize pieds quatre pouces et une ligne, le tout en mesure américaine. Etant la même propriété qui a été acquise par le dit B. Blardone de Manuel Julian de Lizardi, par acte pardevant T. Guyol, notaire, le 28 mai 1858, enregistré dans le Bureau des transferts, livre 76, folio 85. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à quatre étages No 429 rue Poydras, occupé par la grande grocerie de MM C. Doyle & Cie. Loué à $100 par mois.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Douane, Bienville et Passage de la Bourse et mesurant en mesure américaine 22 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Chartres, 112 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Douane, 95 pieds 3 pouces, aussi en profondeur sur la ligne de côté vers la rue Bienville à laquelle distance lequel dit lot mesure à angle droit et a une seconde profondeur de huit pieds 10 pouces de sorte que le dit lot a seulement 21 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne du fond, laquelle dite propriété a été acquise par feu B. Bladorne à un encan public fait par le sherif civil de la paroisse d'Orléans sous et en vertu d'un writ de saisie et de vente à lui adressé au procès intitulé J. Riffard et als vs Egide Eichelberger No 18566 de l'ancienne 5me Cour Civile de District pour cette paroisse quand la dite transaction du dit sherif est daté le 7 janvier 1871 et est dûment enregistré dans le bureau des transcrits de cette paroisse dans le livre 87 folio 682. Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages, occupée comme magasin de fantaisies au rez de chaussée et résidence aux étages supérieures, louée jusqu'au 15 septembre 1898 à $30 par mois à Mme H. Chavigny

3° Un certain lot de terre composé et comprenant les bâtisses suivantes, à savoir:

"A" Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 255, borné par les rues St Philippe, Dumaine, Johnson et Prieur. Le dit lot est désigné par le No 60 et mesure 30 pieds de face, mesure française à la rue St Philippe sur 100 pieds entre lignes parallèles ou en mesure américaine 31 pieds 1 pouces 5 lignes de face sur la rue St Philip par 106 pieds 6 pouces 7 lignes, le tout d'après le plan de Voilquin en date du 3 mai 1837 et déposé dans le bureau de A. Ducatel, notaire en cette ville. "B" une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et la dite portion de terre ayant la forme d'un triangle rectangulaire et étant la portion de l'extrême fond d'un certain lot de terre désigné par le No 12 1 sur un arpentage fait par le Hème ouvrt député voyer de ville, daté le 27 septembre 1871 laquelle dite portion de terre est désignée par la lettre "J sur le dit devis et mesure 2 pieds 4 pouces de face à une ligne parallèle à la rue Prieur, 2 pieds 6 pouces à une ligne courant obliquement et faisant partie de la largeur originelle du dit lot No 12 et commence à un point sur la coté qui le divise du lot 60 et ayant sur le coté opposé courant parallèlement à la rue Dumaine en fond six pieds six pouces.

"C" Une certaine portion de terre, située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, ayant la forme d'un triangle rectangulaire étant la partie du fond extrême d'un certain lot de terre désigné par le numéro 11 sur un plan ou croquis fait par D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant P. L. Laresche, ancien notaire le 17 mai 1869 et adite portion de terre est désignée par la lettre D et mesure 30 pieds de face sur une ligne parallèle à la rue Prieur, 31 pieds 10 pouces 1 ligne sur une ligne oblique étant la largeur primitive du dit lot No 11 tant à une pointe sur la ligne de côté courant parallèlement à la rue Dumaine dix pieds sept pouces.

"D" Le tout et séparément les droits, titres et intérêts dans et à une certaine portion de terre située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus troisièmement décrite. La dite portion de terre étant désignée par le No 68 "A" et étant la partie inférieure du lot 68 "A" ensemble, en mesure anglaise, trente pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du fond qui la sépare de la partie inférieure du lot 68 "A", trente pieds huit pouces et six lignes sur une ligne oblique qui le divise de la portion des lots 10 et 11, quarante trois pieds onze pouces et deux lignes sur la portion le séparant du lot No 26 et cinquante cinq pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne séparant des lots 59 et 60. La dite portion de terre étant exactement la portion du fond des dits lots 59 et 60 et la portion du fond du lot No 61 "A" qui fait face à la rue Johnson comme il est démontré dans le plan annexé à un acte passé pardevant P. E. Laresche, à cin natoire le 17 mai 1869 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété qui a été acquise par dation Mazza, épouse de B. Blardone, par achat de Marie Blardone et als, par acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le 2 août 1890, enregistré dans le bureau des transcrits livre 136 folio 107.

Les améliorations consistent en une résidence contenant de grands salons à arche, gaz cheminées en marbre, salle à manger et environ huit autres chambres promenades en schilinger et banquette, deux citernes, puits pavage en asphalte etc.

Conditions — La moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication garanti par hypothèque et bien et privilège du vendeur sur la